

2^{ème} Forum Prévention Santé Sécurité

Comment réussir la transition vers les nouvelles mobilités ?



Favoriser les nouvelles mobilités sur l'ensemble du territoire



**Du département à la commune
rurale, les initiatives des acteurs
publics de Seine-et-Marne**

Christophe Neveu

Sous-directeur des Usagers et de la Sécurité
Conseil départemental de S&M

Plan Vélo 2020-2029

Axe 1 : construire un maillage cyclable d'échelle départementale.

Axe 2 : faciliter la pratique locale du vélo.

Axe 3 : créer un cadre d'échanges entre les acteurs du vélo en Seine-et-Marne ; valoriser des actions innovantes ; renforcer le partage de connaissances.

Axe 4 : Œuvrer pour devenir une administration exemplaire.

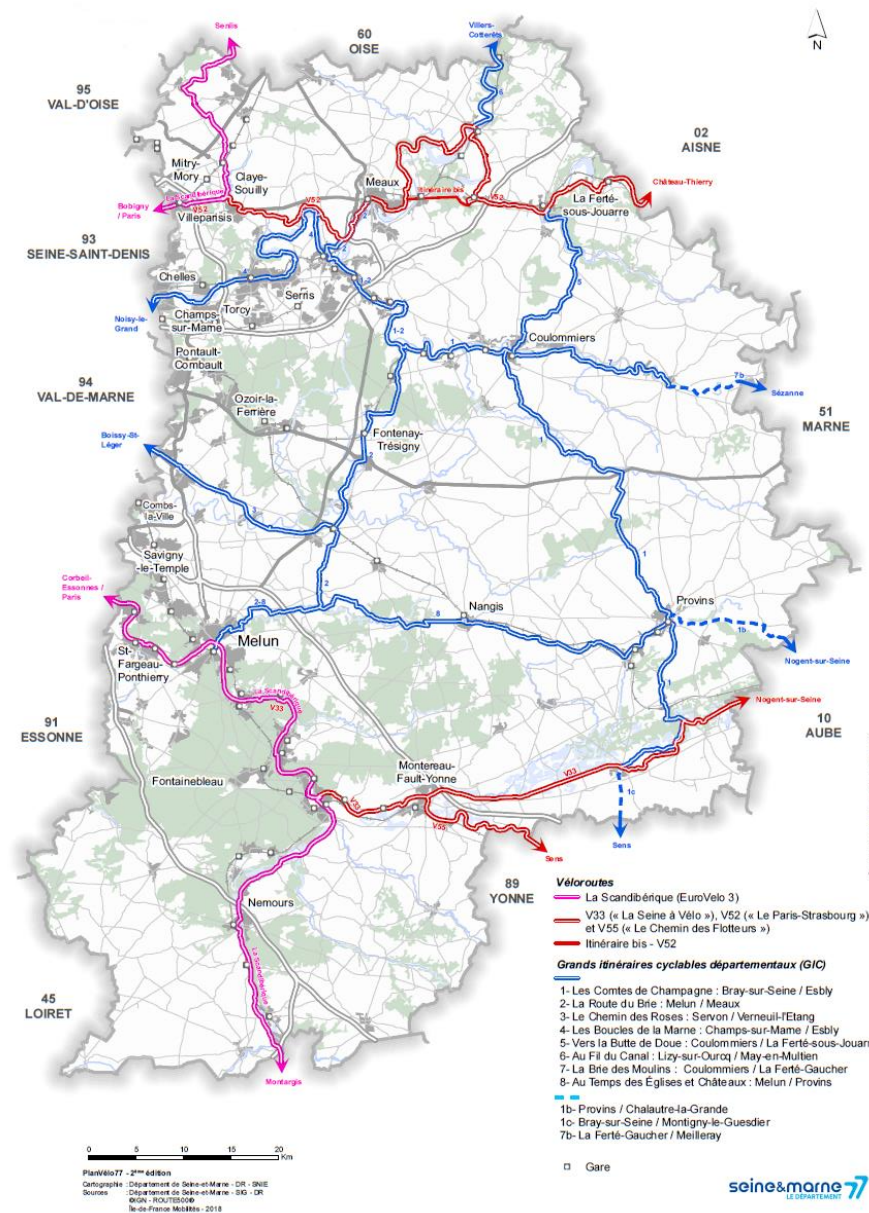
PlanVélo77 et les GIC

Plan des réalisations

Le Département réalise

- l'ensemble des **véloroutes nationales**, y compris les **V33 « La Seine à Vélo »** et **V55 « Le Chemin des Floteurs »**, le long de l'Yonne de Montereau-Fault-Yonne au département de l'Yonne ;
- les **Grands Itinéraires Cyclables Départementaux**.
- Un huitième Grand Itinéraire Cyclable Départemental est proposé entre Melun et Provins : **GIC 8, « Au Temps des Eglises et Châteaux »**.

PlanVélo77 Les véloroutes et Grands itinéraires cyclables départementaux (GIC)



REGLEMENT DE SUBVENTIONS

I – Axe 1 : Construire un maillage cyclable d'échelle départementale

1. Projet en agglomération :

Pour les Communes ou Intercommunalités qui souhaitent porter la maîtrise d'ouvrage d'un tronçon sur voirie communale, les conditions de subvention sont les suivantes :

Plafond subventionnable :

550 000€ HT/km,

30 000€ HT/aire d'arrêt sur laquelle sont proposés des équipements/aménagements.

2 000€ HT/aire de stationnement de vélo sécurisée

Taux maximum de participation du Département : 80 %

En cas de participation d'un tiers, le taux sera calculé.

2. Projets hors agglomération pour les Communes ou Intercommunalités qui souhaitent porter la maîtrise d'ouvrage :

Plafonds subventionnables :

250 000€ HT/km (Pour ce type d'infrastructure, une forme de rusticité est recherchée : pas d'éclairage hors agglomération, revêtement perméable pour les sections non-urbaines et hors le réseau routier).

30 000€ HT/aire d'arrêt sur laquelle sont proposés des équipements/aménagements.

2 000€ HT/aire de stationnement de vélo sécurisée.

Taux maximum de participation du Département : 80 % ;

En cas de participation d'un tiers, le taux sera calculé.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra avoir une participation minimale de 20 % à sa charge.

REGLEMENT DE SUBVENTIONS

II – Axe 2 : Faciliter la pratique locale du vélo

Objectif : faciliter la réalisation des aménagements cyclables utiles aux cyclistes effectuant des trajets utilitaires.

Desserte des collèges seine-et-marnais publics ou sous contrat avec l'Education nationale :

Le Département pourra financer jusqu'à deux liaisons de rabattement par collège sur la période du PlanVélo77.

Etudes : Plafond subventionnable : 50 000 €

Taux maximum de participation du Département : 80 % ;

L'intérêt de l'itinéraire sera démontré :

- soit par une étude subventionnée ou pas par le Département ; l'existence d'un schéma intercommunal n'est pas exigée ;
- soit par l'inscription à un schéma intercommunal.

Travaux de desserte des collèges existants :

Sont éligibles les projets de desserte vélo des collèges existants dans un rayon de 3 à 5 km.

Plafond subventionnable : 550 000€ HT/km. En cas de participation d'un tiers, le taux sera calculé.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra avoir une participation minimale de 20 % à sa charge.

Travaux de desserte des collèges neufs :

Sont éligibles les projets de desserte vélo des collèges neufs dans un rayon de 800 m.

Plafond subventionnable : 550 000€ HT/km.

La participation du Département pourra s'élever à 100% sous réserve d'un financement minimum du maître d'ouvrage de 30% sur l'ensemble des équipements d'accompagnement du collège (stationnement, gare routière, équipements sportifs...).

REGLEMENT DE SUBVENTIONS

Autres projets éligibles :

Conditions :

L'existence d'un schéma intercommunal et l'inscription du projet à celui-ci sont exigées pour que le projet puisse être subventionné par le Département.

Catégories éligibles :

- les projets de desserte vélo de toute station multimodale de covoiturage aménagée ou équipée par le Département dans un rayon de 5 km ;
- les projets de desserte vélo d'un équipement/service d'intérêt départemental ou communautaire dans un rayon de 5 km, c'est-à-dire :

Une gare SNCF ou RATP, une gare routière, un arrêt de transports en commun (ligne express ou structurante) ; Un bassin d'emploi d'échelle départementale ; Un espace naturel sensible accueillant du public ; Un équipement culturel d'échelle communautaire (médiathèque...) ; Un complexe sportif.

- Les aménagements cyclables sur route départementale, en et hors agglomération (hors ouvrages d'art) ;
- Les aménagements du RER V.

Plafonds subventionnables : 550 000€ HT/km.

Taux maximum de participation du Département sans participation d'autres partenaires : 50 %

En cas de participation d'un tiers, le taux sera calculé.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra avoir une participation minimale de 30 % à sa charge.

Entretien lourd

L'entretien des pistes cyclables ou voies vertes est porté par les communes ou intercommunalités.

Pour tout aménagement de piste cyclable ou voie verte subventionné dans le cadre du PlanVélo77, les travaux de réparation et de rénovation lourdes (structure et revêtement hors désordres ponctuels de type nid de poule) peuvent être éligibles à une subvention.

Plafond subventionnable : 150 000€ HT/km.

Taux maximum de participation du Département : 30 %

Les engagements de l'axe 3 du PlanVélo77, créer un cadre d'échanges entre les acteurs du vélo en Seine-et-Marne ; valoriser les actions innovantes ; renforcer le partage de connaissances

➤ Les objectifs :

- **assurer un suivi régulier interne** du PlanVélo77 ;
- **proposer aux partenaires la création d'un nouveau réseau technique** du vélo Seine-et-Marne ;
- **organiser un forum des mobilités actives biennal**, associant tous les porteurs de projets cyclables sur notre territoire, des élus et divers experts et témoins ;
- **améliorer la collecte et le partage de statistiques et données cyclables**;
- **proposer des conseils aux collectivités locales** via le catalogue ID77 et rédiger un nouveau guide technique.

➤ L'axe 3 n'est pas modifié mais avec une réflexion sur l'organisation du forum des mobilités actives.

Les engagements de l'axe 4 du PlanVélo77, œuvrer pour devenir une administration exemplaire

➤ Les objectifs :

- mieux connaître les déplacements actuels à vélo des agents du Département et les besoins, et identifier des leviers pour augmenter son usage ;
- mettre en place des mesures ambitieuses et innovantes afin de promouvoir la pratique ;
- équiper les bâtiments départementaux de davantage de places de stationnement vélo à la fois pour le public et pour les agents.

➤ L'axe 4 n'est pas modifié, avec les actions à mener :

- lancer une enquête au sujet de la pratique actuelle du vélo par les agents départementaux et leurs besoins
- augmenter la pratique du vélo par les agents départementaux
- faciliter la venue du public à vélo aux sites départementaux

Franck Vernin

Président de la Communauté d'agglomération

Melun Val-de-Seine

Maire du Mée sur Seine

Schéma Directeur des Liaisons Douces



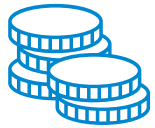
85 km
de pistes cyclables
déjà aménagées



50 km
supplémentaires
d'ici 2030



30 opérations
20 M€



2021

1,4 M€

2022

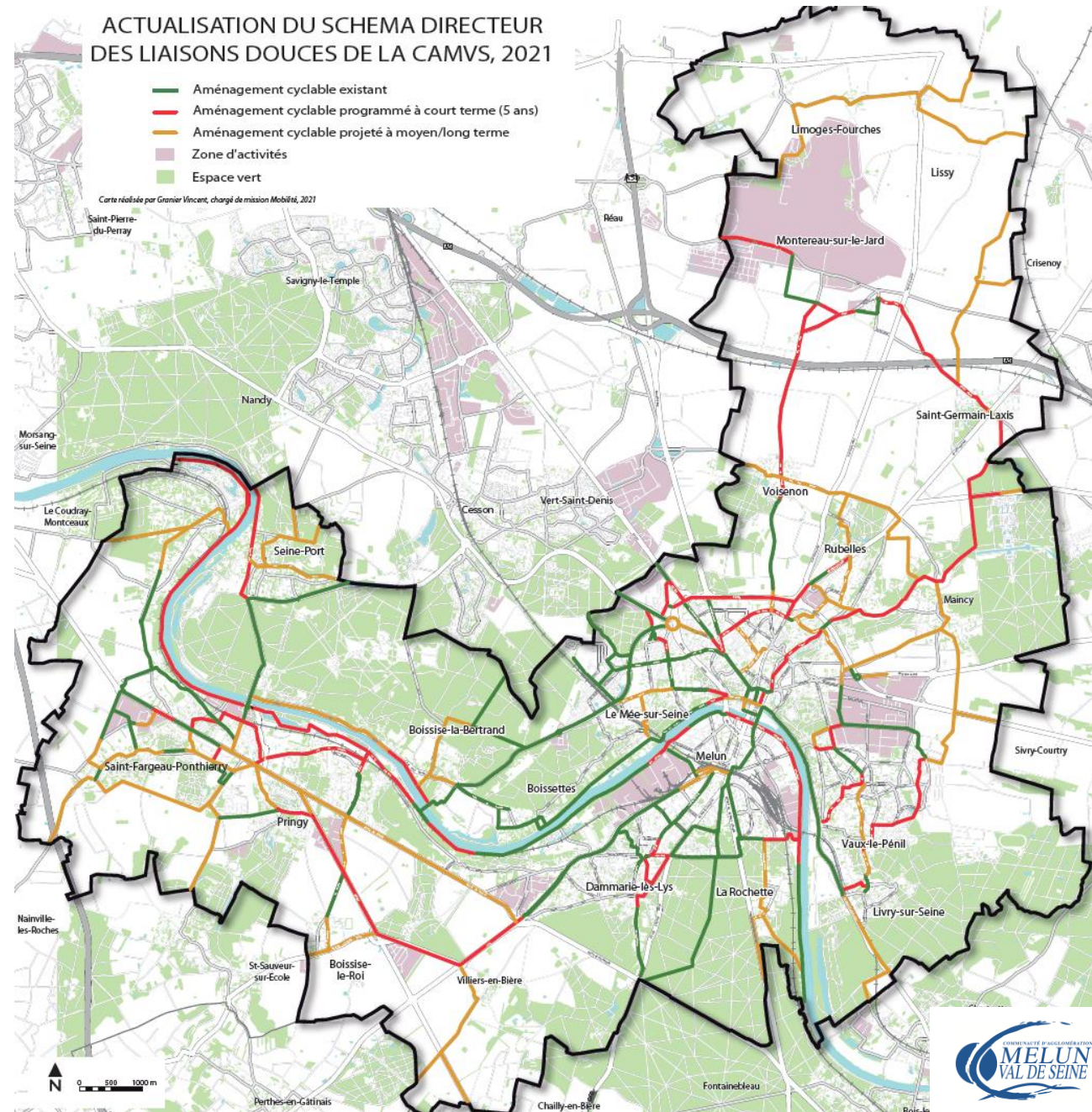
2,8 M€
sur 4 liaisons

2023

4,2 M€
sur 17 liaisons



© Jerome Aupart



Les types d'aménagement

Piste cyclable

Bidirectionnelle
unidirectionnelle



Cerema

Bande cyclable

Ou **Contre-sens
cyclable**



© Meylan

Cerema

Voie verte



CAMVS

Zone de Rencontre ou **Vélo-rue**



Cerema

Développer la culture Vélo

Melivélo

Service créé en 2021

- ✓ Location de vélo courte et moyenne durée
- ✓ 100 vélos (à assistance électrique, classique, enfant) et 2 remorques
- ✓ Petit entretien
- ✓ Stationnement sécurisé



Animation

Fête de la Mobilité



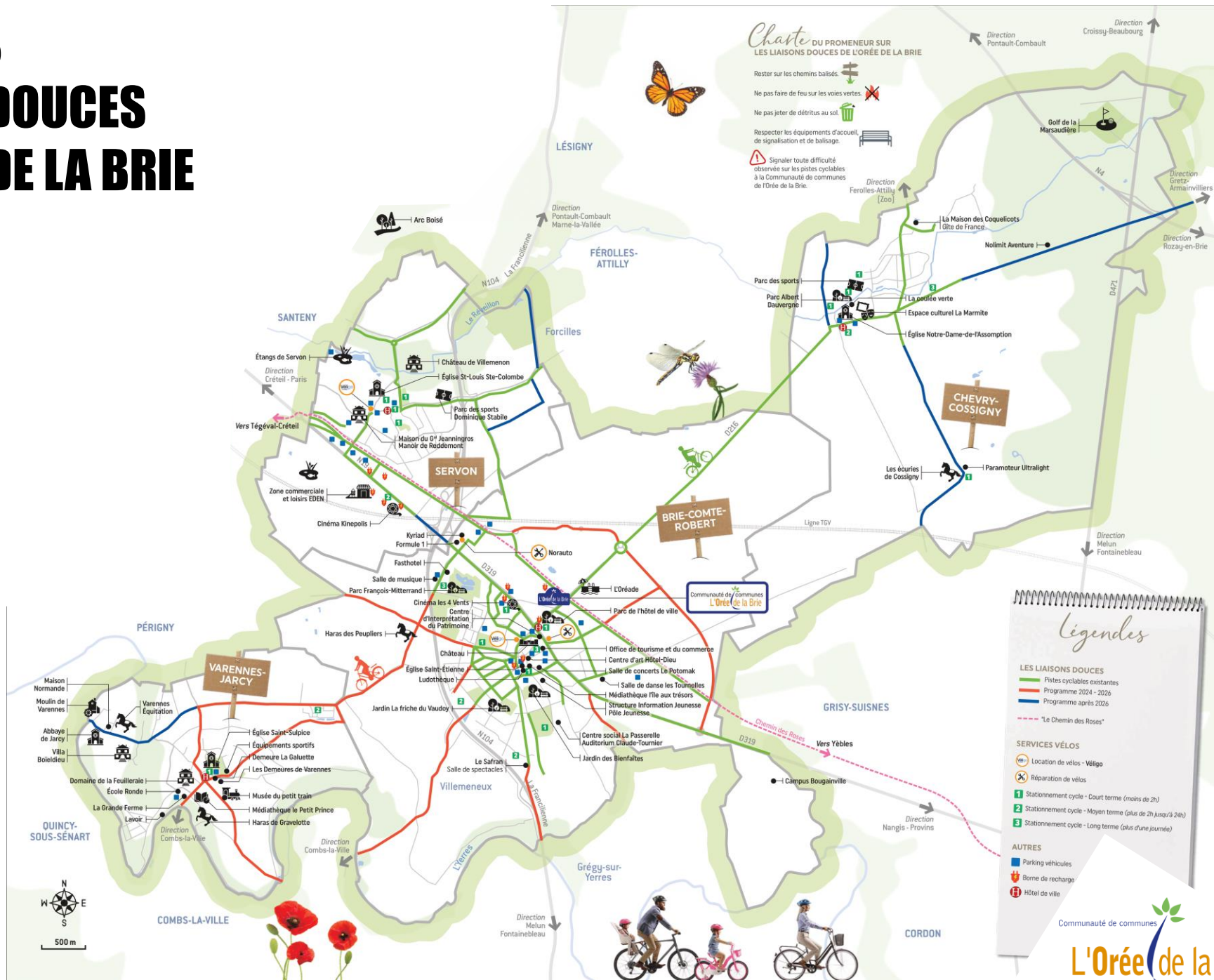
Jonathan WOFYSY

**Président de la Communauté de Communes de
l'Orée de la Brie**

Maire de Chevry-Cossigny

CARTE DES LIAISONS DOUCES DE L'OREE DE LA BRIE

réalisée en 2023



MAILLAGE DOUX ENTREE DE VILLE

voie circulaire bidirectionnelle
réalisée en 2023



Communauté de communes

L'Orée de la Brie

MAILLAGE DOUX ENTRE CHEVRY-COSSIGNY ET BRIE-COMTE-ROBERT

Voie circulaire bidirectionnelle
réalisée en 2010, rénovée en 2023



BALISAGE SOLAIRE ENTRE CHEVRY-COSSIGNY ET BRIE-COMTE-ROBERT

réalisé en 2023



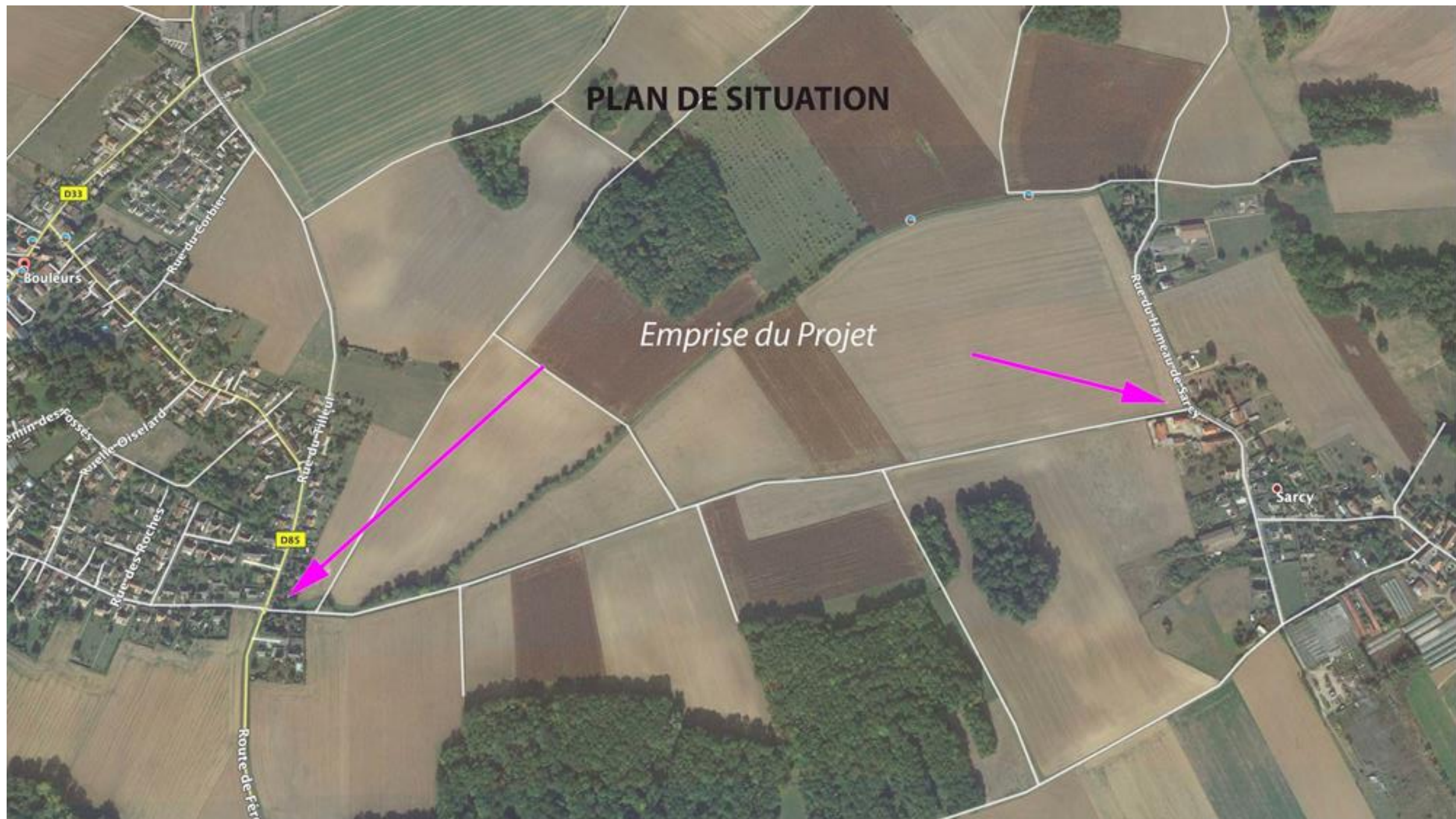
Monique Bourdier

Maire de Bouleurs

Représentante de l'AMR77

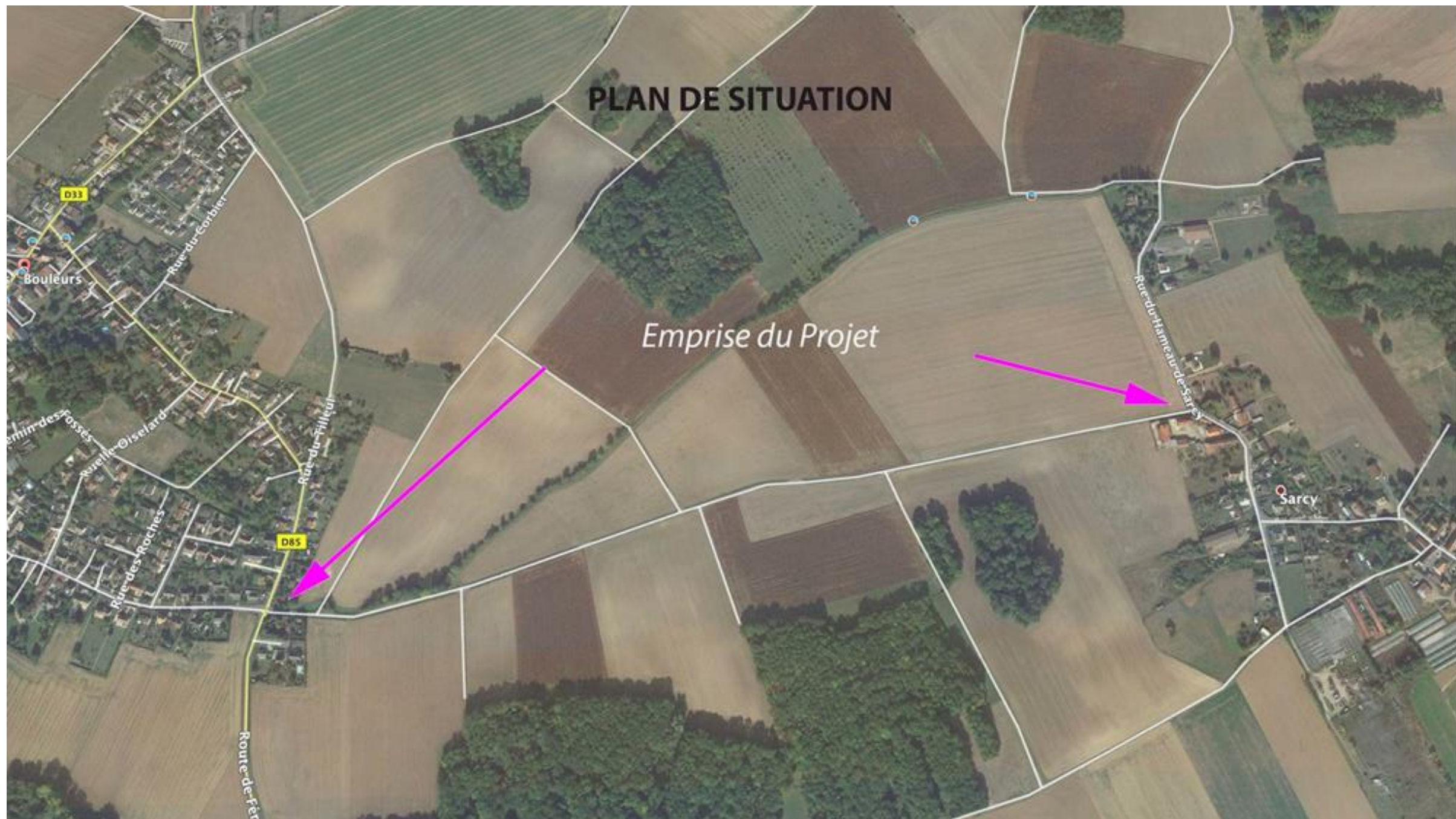
PLAN DE SITUATION

Emprise du Projet



PLAN DE SITUATION

Emprise du Projet





Une emprise de 10
ml de large mais
avec des fossés

Une voie
goudronnée de 2,70
à 3 ml
Qui fonctionne
depuis 2005 avec
des refuges comme
en montagne

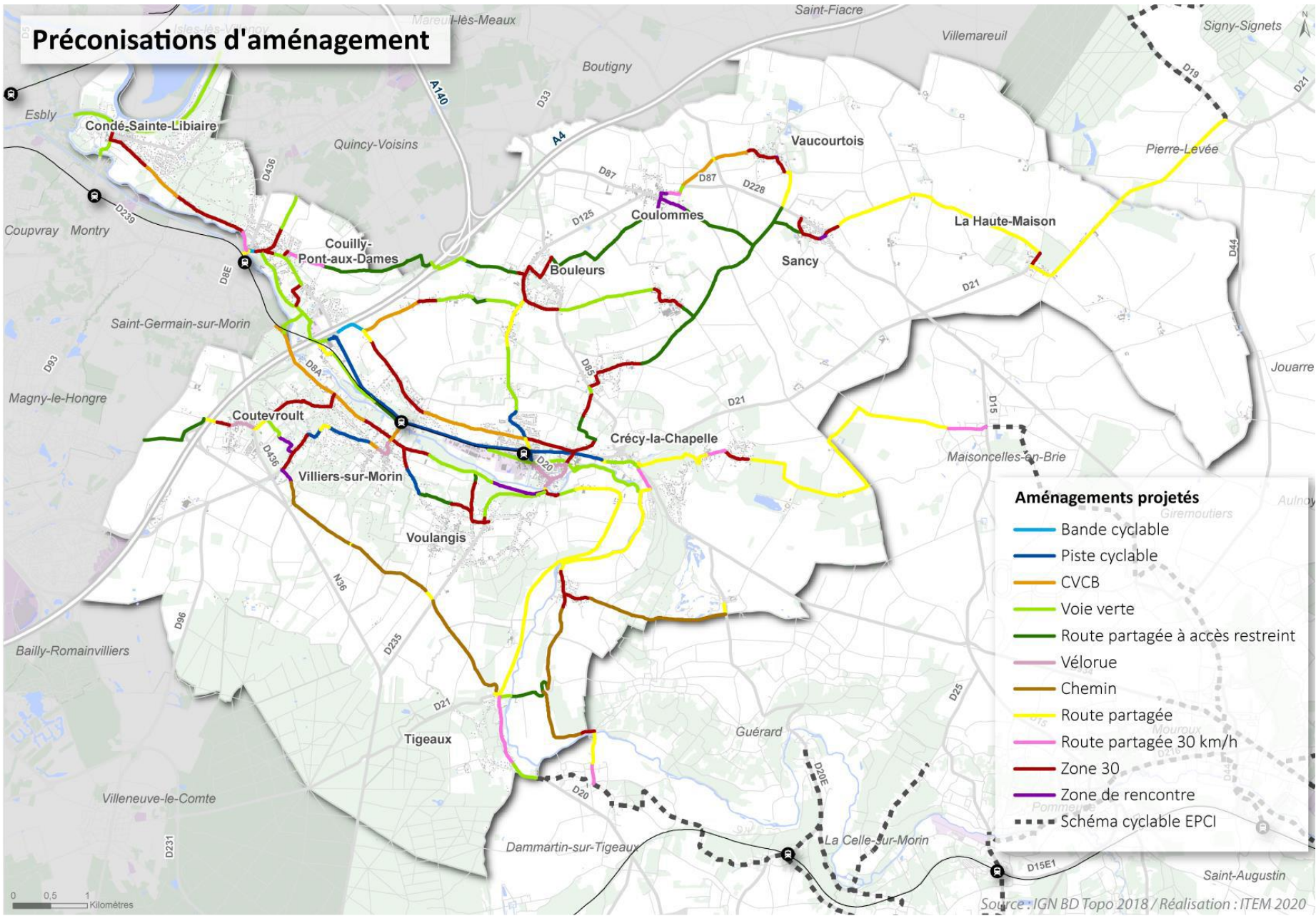


Projet de
déplacement de la
route en utilisant un
bas-côté

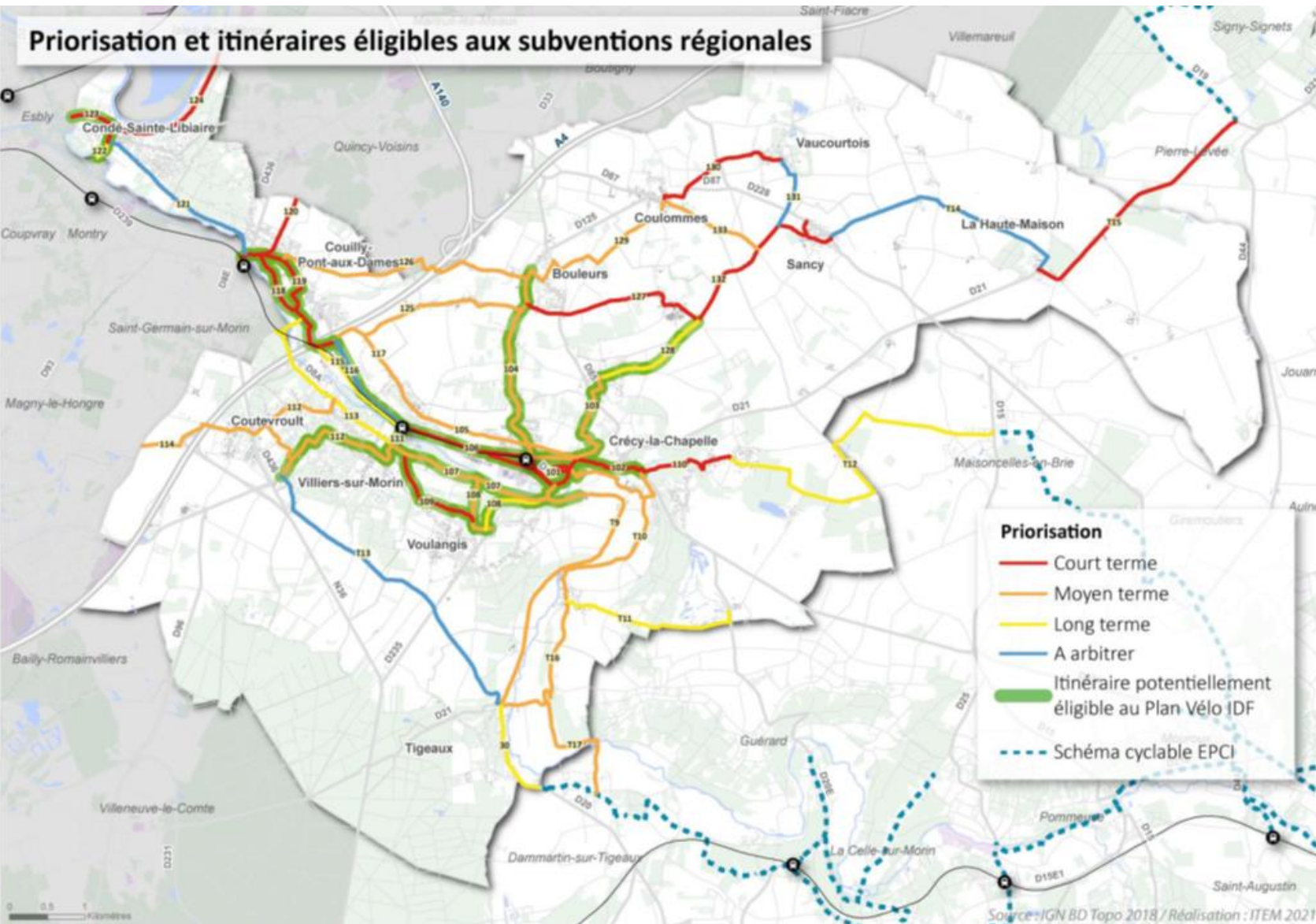
Pour créer une voie
verte de 1,50 ml

Projet refusé dans le
cadre du plan de
relance 2021

Préconisations d'aménagement

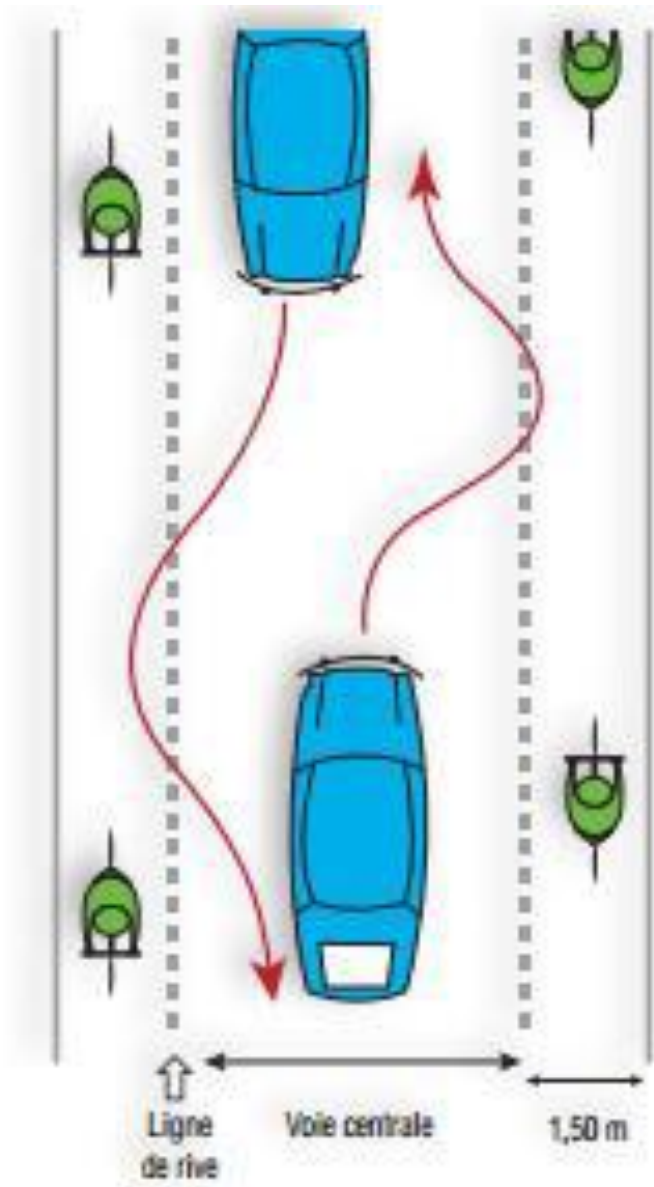


Maillage cyclable envisagé



Pour la Région :
 La liaison avec le collège et la gare routière pour les correspondances avec les lycées de Meaux

Sur des RD où il n'est possible que de faire de la peinture sur la route



Il fallait soit $2 \times 1,50$ ml soit 3 ml pour permettre le croisement mais c'était impossible dans notre cas







Travaux terminés

700ml refaits sur
1,3 km de voirie
En 3 ml de large
En retraitant les
matériaux en place

Il n'y aura plus de
piste cyclable pour
relier ce hameau
Car il fallait
déplacer la partie
bitumée vers le
fossé avec une
poutre de rive pour
obtenir 4,50 ml de
large





Quels engagements pour la sécurité routière ?





Aurélie Simonin

Cheffe du Service Education et Sécurité
Routières

Préfecture de Seine-et-Marne

L'accidentalité

L'Observatoire Départemental de Sécurité Routière

- Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC)

- *Accident corporel* : au moins un véhicule, sur voie ouverte à la circulation publique, au moins une victime ayant nécessité des soins médicaux

- *Personnes tuées* : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident

- *Personnes blessées* : victimes dont l'état nécessite une hospitalisation

- *Accidents matériels* : non comptabilisés

ÉCOLE

BIOGAZ

L'accidentalité

En Seine-et-Marne

•Période 2018-2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul
A	958	1020	682	770	860	4290
T	73	71	60	51	58	313
B	1311	1395	881	1022	1152	5761

ÉCOLE

BIOGAZ

L'accidentalité En Seine-et-Marne

.2023 : données non consolidées

	01/01 au 12/11 2022	01/01 au 12/11 2023	Evolution 2022/2023
A	956	1 065	11 %
T	47	56	19 %
B	1 278	1 398	9 %

Baisse des ATB / Augmentation des ATB

L'accidentalité

En Seine-et-Marne

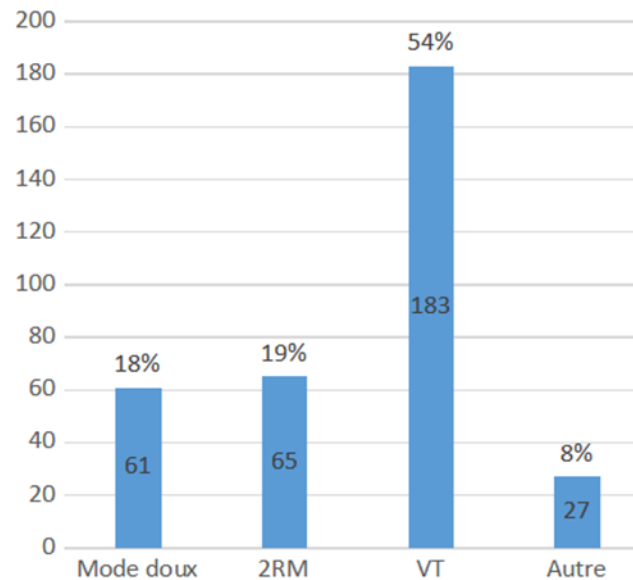
• Focus sur les mobilités douces :

- Piétons dont engins de déplacement personnel sans moteur (EDPsm)
- Cyclistes dont vélos à assistance électrique (VAE)
- Engins de déplacement personnel motorisé (EDPM)

L'accidentalité En Seine-et-Marne

• Focus sur les mobilités douces :

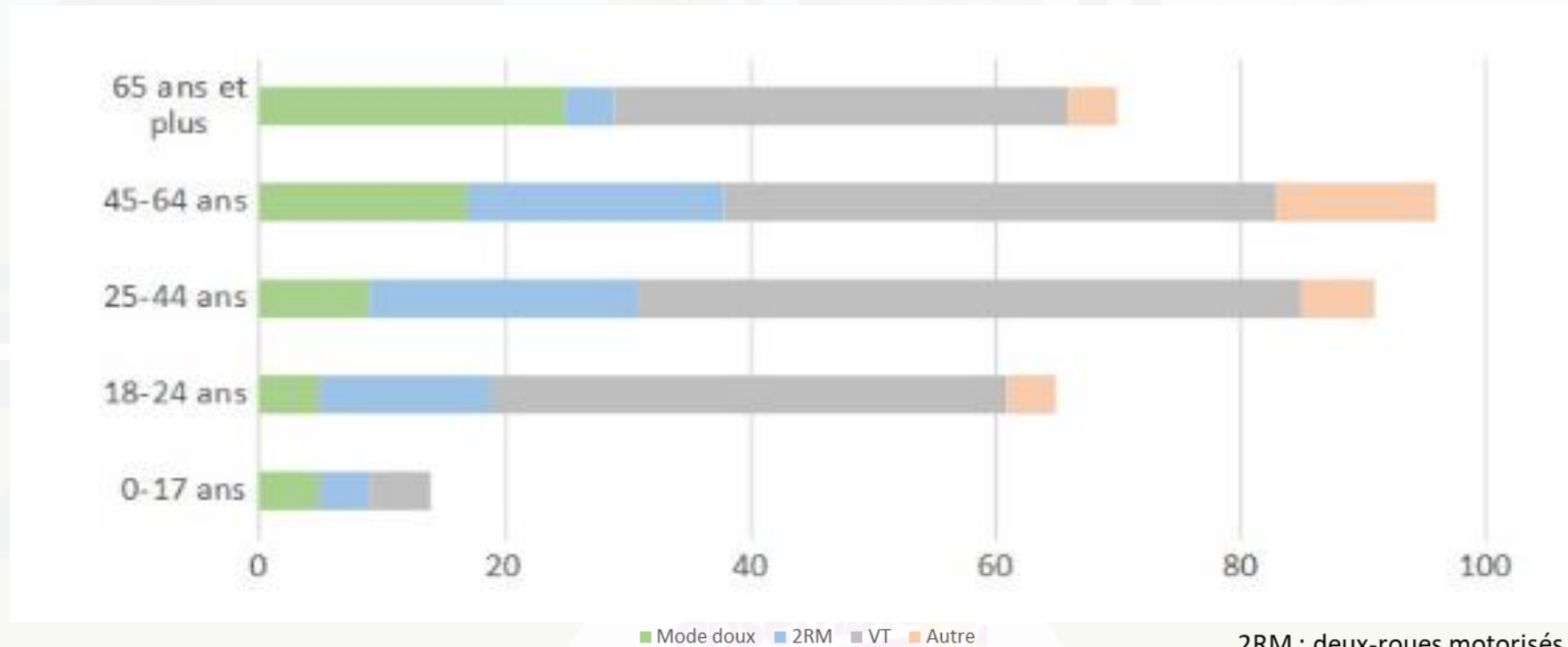
Nombre de tués par mode
2017-2021



2RM : deux-roues motorisés
VT : véhicules de tourisme

L'accidentalité En Seine-et-Marne

• Focus sur les mobilités douces :



2RM : deux-roues motorisés
VT : véhicules de tourisme

L'accidentalité En Seine-et-Marne

- Focus sur les mobilités douces :

	Piétons			EDP sans moteur		
	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés
2022	115	11	105	1	0	1
01/01/2022 au 09/11/2022	97	9	89	1	0	1
01/01/2023 au 09/11/2023 *	99	9	98	2	0	2

*Données non consolidées

L'accidentalité En Seine-et-Marne

- Focus sur les mobilités douces :

	EDPM (avec moteur)			Vélos			Vélos à assistance électrique		
	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés
2022	11	0	10	43	2	41	6	0	6
01/01/2022 au 09/11/2022	11	0	10	40	2	39	6	0	6
01/01/2023 au 09/11/2023 *	16	1	14	41	2	43	4	0	5

*Données non consolidées

Evolution de la réglementation

- Décret n° 2023-848 du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés
 - Age minimal : **14 ans** au lieu de 12 ans
 - Augmentation de l'amende en **4^e classe** au lieu d'une 2^e classe pour :
 - Transport de passager
 - Circulation sur une voie interdite

Le document Général d'Orientations

DGO 2023-2027	
Enjeux nationaux	Le risque routier professionnel
	Les conduites à risque : vitesse, alcool, stupéfiants, refus de priorité, inattention & distracteurs
	Les mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, EDP)
Enjeux locaux	Les deux-roues motorisés
	Les jeunes
	Les seniors

ÉCOLE





Philippe Héritier

**Président de la commission Prévention Santé
Sécurité Ensemble77**

Représentant du Club ESR77

2^{ème} Forum Prévention Santé Sécurité



- Inauguré le 5 juillet 2022
- 50 adhérents le jour de l'inauguration
- 65 adhérents au 1er novembre 2023
- 10 nouveaux adhérents le 22 novembre 2023
- 1 réunion annuelle à l'occasion du Forum Prévention Santé Sécurité
- 1 comité de pilotage annuel
- des groupes de travail au gré des besoins (ex. transport)
- 1 site internet
- Près de 200 articles publiés
- 37 000 visiteurs en novembre 2023



Le Club ESR77 a pour vocation de réunir tous les acteurs impliqués dans la gestion des risques routiers professionnels et plus particulièrement les employeurs, publics et privés, de toutes activités : entreprises, assureurs, partenaires préventeurs, collectivités, organisations professionnelles, chambres consulaires, pouvoirs publics.

Il a pour ambition de mener des actions efficaces et concrètes pour diminuer l'accidentologie dans le milieu professionnel, en favorisant l'interactivité, la mutualisation, le partage des expériences et des savoir-faire au service de la prévention du risque routier professionnel et plus largement de la culture sécurité en entreprise.



LE CLUB
1ère réunion du comité de pilotage du Club ESR77-maj



DOCUMENTATION
Véhicule automatisé et passage à niveau : tests concluants



DOCUMENTATION
Tu conduis ? Je raccroche !



RÉGLEMENTATION
Annulation de l'arrêté "B100"



DOCUMENTATION
Bilan 2022 provisoire de la sécurité routière

LES EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU 77 SE MOBILISENT POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

→ Votre agenda

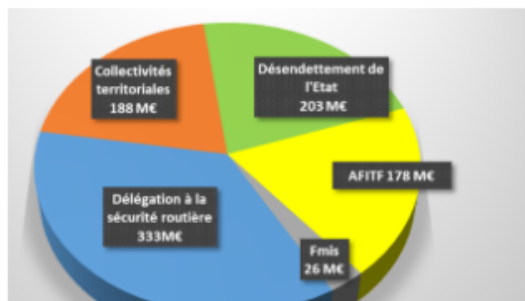


AGENDA

04 Oct 2022
60ème Congrès AMF77
Le Club ESR77 présent au 60ème Congrès de l'AMF77

[LIRE LA SUITE](#)

→ Actualités



07 Nov 2023
L'effort financier de l'Etat en faveur de la sécurité routière

[LIRE LA SUITE](#)

→ Actions / Documentations



07 Nov 2023
Conduite, prise de médicaments et pathologies : nouvelle campagne

Auteur : Sécurité Routière

Année : Oct. 2023

[LIRE LA SUITE](#)

→ Le club



26 Sep 2023
2ème réunion annuelle du Club ESR77
Le Club ESR77, un acteur incontournable de la sécurité routière en Seine-et-Marne

[LIRE LA SUITE](#)

Année : Oct. 2023

[LIRE LA SUITE](#)

[LIRE LA SUITE](#)

→ Derniers articles



Cela dépend des personnes, mais ces médicaments ont un risque faible sur la conduite.

La prise d'un médicament avec ce pictogramme peut entraîner des effets secondaires sur la conduite.

Les effets de ce médicament rendent la conduite dangereuse. Ne pas conduire.

07 Nov 2023

Conduite, prise de médicaments et pathologies : nouvelle campagne

Auteur : Sécurité Routière

Année : Oct. 2023

[LIRE LA SUITE](#)

07 Nov 2023

La nuit, ne soyez pas celui qu'on avait pas vu !

[LIRE LA SUITE](#)

26 Sep 2023

2ème réunion annuelle du Club ESR77

[LIRE LA SUITE](#)

18 Oct 2023

Guide de la signalisation horizontale

[LIRE LA SUITE](#)



03 Mar 2023

1ère réunion du comité de pilotage du Club ESR77-maj

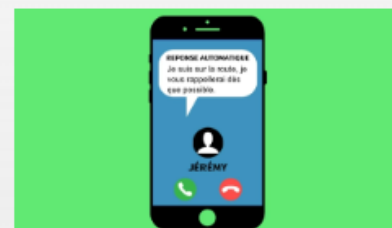
[LIRE LA SUITE](#)



03 Mar 2023

Véhicule automatisé et passage à niveau : tests concluants

[LIRE LA SUITE](#)



17 Fév 2023

Tu conduis ? Je raccroche !

[LIRE LA SUITE](#)

→ Visiteurs

037003

Nombre de connexions ?

1

en ce moment

15/11/23

→ Suivez nous



Abonnez vous à la Newsletter Club ESR 77 et restez informés de notre actualité !

les nouveaux articles, les guides, etc.

Votre email ici



→ Articles les plus lus